



La réduction collective du temps
de travail sans perte de salaire :
«Travaillons moins pour vivre mieux !

Fiche d'actualité 2015 - 5¹ ■ Décembre 2015

¹ Cette **fiche d'actualité** est destinée aux militants en formation à l'École syndicale de Bruxelles, afin de les aider à mieux comprendre certaines questions d'actualité et leurs enjeux syndicaux. L'**École syndicale de Bruxelles** est une initiative de la *Centrale culturelle bruxelloise* (asbl) avec le soutien de la FGTB de Bruxelles, du *Centre d'Éducation populaire André Genot* (CEPAG asbl) et du *Service d'Éducation permanente du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles*.

Aujourd'hui, il apparaît de plus en plus évident que les politiques néo-libérales, mises en œuvre depuis le début des années '80 et visant à « restaurer la compétitivité des entreprises », sont incapables de réduire le chômage. Bien au contraire, sous leur conduite, le chômage a littéralement explosé. En outre, les inégalités ont fortement augmenté, l'emploi s'est largement précarisé dans de très nombreux secteurs d'activité et l'environnement n'a cessé de se dégrader...

Le 'système', on le voit, est donc aujourd'hui dans une impasse pour le monde du travail. Pour sortir de cette impasse, il convient d'envisager sans délai une répartition beaucoup plus juste des richesses produites collectivement. Avec les revendications en faveur de revalorisations salariales et du maintien de l'indexation automatique des salaires et des allocations sociales, la réduction collective du temps de travail (RCTT) sans perte de salaire est, sans conteste, une piste essentielle pour atteindre cet objectif.

A droite et dans les milieux patronaux, cette proposition est régulièrement présentée comme totalement irréaliste, comme dépassée, trop onéreuse dans une économie mondialisée et hyper-compétitive.

Pour la gauche et les travailleurs, elle n'en demeure pas moins une mesure qui a prouvé toute son utilité économique et sociale au cours de l'histoire. Elle présente, en effet, de nombreux avantages: négociée collectivement et encadrée syndicalement, elle permettra une réduction du chômage, via la création d'emplois, une plus juste répartition des richesses produites, en faveur du monde du travail, une meilleure conciliation vie privée / vie professionnelle, des perspectives de création d'activités socialement utiles, déconnectées de la logique du profit, qui guide, seule, aujourd'hui, le système économique...

Pour être pleinement efficace, cette mesure doit, bien sûr, être correctement encadrée et faire l'objet d'une concertation sociale, histoire de prendre en compte les spécificités des différents secteurs d'activité.

Quelque peu oubliées au cours des dernières années, confrontées à une crise économique et sociale qui s'éternise et à un chômage structurel de masse, les revendications en faveur d'une réduction collective du temps de travail retrouvent aujourd'hui vigueur. Nous ne pouvons que nous en réjouir.

Après un bref rappel historique et un retour sur l'exemple des 35h en France, nous en présenterons les avantages pour le monde du travail.

Petit rappel historique

Il est fondamental de rappeler que la lutte pour la RCTT a toujours été centrale dans l'histoire des luttes syndicales.

La fête du 1^{er} mai en est un bon exemple : elle rappelle et consacre la mobilisation des syndicats américains, en 1884, en faveur de la journée des 8 heures.

Chez nous, entre 1870 et 1992, la durée annuelle du travail des salariés belges est passée de 3.000h à 1.600h !

Mais la dernière grande avancée sociale en faveur de la réduction du temps de travail, fruit d'un accord interprofessionnel négocié entre patrons et syndicats en 1973, fut la généralisation progressive de la semaine de 40 heures à l'ensemble des travailleurs. Depuis lors, la durée légale est passée à 38 heures/semaine. C'est bien peu de chose, au regard des importants gains de productivité réalisés au cours de la même période !

Pourquoi cet arrêt ? Avec la crise économique et sociale, qui éclate au cours des années '70, les rapports de forces changent, en faveur des entreprises et des actionnaires. Les profits augmentent mais les salariés n'en voient guère plus la couleur. Il nous faut pourtant rappeler qu'au cours des 40 dernières années, les richesses créées en Belgique ont presque doublé ! La crise n'est manifestement pas une crise...pour tout le monde.

L'émergence de politiques économiques axées uniquement sur le renforcement de la compétitivité des entreprises et des profits est la cause principale de ce coup d'arrêt à la RCTT. L'augmentation du chômage et de la précarité en sont les principales conséquences...

Certes, la durée moyenne du travail hebdomadaire a continué de baisser dans notre pays mais, cette fois, en raison de la mise en œuvre de pratiques de réduction *individuelles* du temps de travail, le plus souvent sous la contrainte : prépensions, temps partiels, crédits-temps, chômage de masse, on connaît la musique.

On est en fait passés d'une RCTT, sans perte de salaire, à des réductions individuelles du temps de travail, sans maintien du salaire ! Aujourd'hui, le temps de travail est très inégalement réparti. Et les femmes sont, bien souvent, les premières victimes de cette inégale répartition : ce sont elles qui subissent, majoritairement, les réductions individuelles contraintes du temps de travail.

L'expérience des 35h en France

L'expérience des 35 heures en France n'est pas simple à évaluer.

Une chose est sûre, cependant : un rapport parlementaire a montré que cette réduction collective du temps de travail y a permis la création de près de 350.000 emplois, entre 1997 et 2002.

A noter : cette mesure n'a pas détérioré la « compétitivité » des entreprises françaises ; les profits de celles-ci ont été maintenus car elle était accompagnée de réductions massives des cotisations sociales *Employeur* et...d'un gel de l'augmentation des salaires.

Comme on le voit, l'expérience française fut loin d'être parfaite et a, en outre, été progressivement détricotée, au détriment du monde du travail (augmentation du nombre d'heures supplémentaires, détérioration des conditions de travail en raison d'une augmentation de la productivité, etc.).

En réalité, les aspects négatifs de cette mesure auraient pu être évités, au moyen d'un dispositif légal plus contraignant (et négocié collectivement). Le gel des salaires n'était pas inévitable. La réduction du temps de travail aurait pu se faire au détriment de la part des profits des entreprises plutôt qu'au détriment des salaires si elle ne s'était inscrite dans des politiques de compétitivité et de modération salariale...

Les avantages de la RCTT

Le caractère « insoutenable » du système économique actuel, uniquement basé sur l'augmentation des richesses et des profits en faveur des actionnaires, est aujourd'hui une évidence, tant au plan financier, qu'aux plans économique, social et... environnemental. Ce « modèle », basé sur l'augmentation perpétuelle de la croissance de la production, ne peut que nous mener, à moyen et à long terme, vers une nouvelle crise, aux conséquences potentiellement très graves pour le devenir de l'humanité : la crise écologique. Les générations futures sont tout simplement menacées dans leur existence !

Aujourd'hui, un certain discours nous appelle à « travailler plus pour gagner plus ». C'est évidemment *un mirage* pour la majorité des travailleurs mais, en outre, ce discours s'inscrit dans une logique mortifère, qui tient en trois mots : « produire toujours plus ». Il nous faut construire un modèle nouveau de développement, juste et durable, attentif non seulement aux aspects sociaux du développement économique mais encore à ses aspects environnementaux.

Négociée collectivement et encadrée syndicalement, la RCTT pourrait permettre rapidement :

- d'établir une plus juste répartition des richesses produites, au profit des travailleurs ;

- de lutter contre les réductions individuelles et contraintes du temps de travail, qui n'ont fait qu'augmenter la précarité et détériorer les conditions de travail (surtout des femmes);
- de lutter contre le chômage, par un meilleur partage de l'emploi disponible ;
- et de mieux concilier vie privée et vie professionnelle...

Mais elle pourrait aussi nous permettre de changer radicalement nos modes de vie, en faveur d'un **modèle de développement économique juste et durable**.

La RCTT doit non seulement permettre de résorber le chômage mais aussi libérer du temps pour permettre à chacune et à chacun de faire autre chose que « produire pour produire », « consommer pour consommer ». Elle doit engendrer une libération formidable d'énergie, soustraite à l'emprise du productivisme capitaliste. De nouveaux champs d'activités pourront alors s'organiser, de manière alternative, à l'échelle du quartier, de la commune ou de la région, produisant notamment des biens et des services sur une base solidaire, collaborative, autonome. De ce temps dégagé pour les travailleurs, émergeront des activités socialement utiles, en dehors du système économique actuel : nous pourrons ainsi regagner le temps nécessaire pour éduquer nos enfants, nous cultiver, nous entraider, nous offrir des loisirs plus nombreux...

On le voit bien, il s'agit, ici, d'un combat essentiel.
